



Pour votre information, toutes les semaines dans la lettre du jour, vous trouverez un rendez-vous SANTE PRIVEE juridique.
Un thème par page pour une aide dans votre quotidien de militant.



Le 1er mars 2017

Page juridique SANTE PRIVEE

Le compte personnel d'activité



Instauré par la loi Rebsamen du 17 août 2015 et entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017, le compte personnel d'activité va permettre aux salariés du secteur privé et agents du secteur public, d'une part, de mieux gérer et mieux contrôler leurs vies professionnelles, d'autre part de participer activement à la construction de leur parcours professionnel, et enfin de profiter d'un droit universel à la formation.

Les destinataires au droit au compte personnel d'activité.

Une ordonnance du 20 janvier 2017 a ouvert la possibilité à tous fonctionnaire et agent contractuel de bénéficier d'un CPA. (Liaison sociale jeudi 23 février 2017, dossier n°38).

En principe le CPA est ouvert à l'ensemble des personnes âgées au minimum de 16 ans. L'article L515-2 du code du travail qui énonce les individus pouvant bénéficier de ce CPA :

1. «Personne occupant un emploi, y compris lorsqu'elle est titulaire d'un contrat de travail de droit français et qu'elle exerce son activité à l'étranger ;
2. Personne à la recherche d'un emploi ou accompagnée dans un projet d'orientation et d'insertion professionnelles ;
3. Personne accueillie dans un établissement et service d'aide par le travail mentionné au a du 5° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles ;
4. Personne ayant fait valoir l'ensemble de ses droits à la retraite.

Par dérogation au premier alinéa du présent article, un compte personnel d'activité est ouvert dès l'âge de quinze ans pour le jeune qui signe un contrat d'apprentissage sur le fondement du deuxième alinéa de l'article L. 6222-1 du présent code.

Les personnes âgées d'au moins seize ans mais ne relevant pas des situations mentionnées aux 1° à 3° du présent article peuvent ouvrir un compte personnel d'activité afin de bénéficier du compte d'engagement citoyen et d'accéder aux services en ligne mentionnés à l'article L. 5151-6.

Le compte est fermé à la date du décès de la personne. A compter de la date à laquelle son titulaire a fait valoir l'ensemble de ses droits à la retraite, le compte personnel de formation cesse d'être alimenté, sauf en application de l'article L. 5151-9. Les heures inscrites sur le compte personnel de formation au titre du compte d'engagement citoyen, à l'exclusion des autres heures inscrites sur ce compte, peuvent être utilisées pour financer les actions de formation destinées à permettre aux bénévoles et aux volontaires en service civique d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de leurs missions mentionnées à l'article L. 6313-13. »

Un jeune âgé de moins de 16 ans en contrat d'apprentissage et ayant terminé le collège pourra également bénéficier du CPA.

A noter : C'est le salarié ou la personne bénéficiaire du CPA qui est seul à décider de l'utilisation de son CPA et donc de l'utilisation de ses droits acquis (formation, bilan de compétence, validation des acquis de l'expérience -VAE-....). Si le salarié refuse d'utiliser les droits que lui confère son CPA, cela ne peut être

considéré comme une faute par l'employeur. Art L5151-4 du code du travail.

L'exercice pratique du droit au compte personnel d'activité.

- **Cas 1** : Romain a signé un contrat d'apprentissage à 22 ans, mais son contrat a été rompu pour insuffisance professionnelle au terme de la période d'essai. Suite à cet échec Romain est sorti du système scolaire et se retrouve sans emploi. Plusieurs mois après Romain, grâce à sa volonté intègre une brasserie en tant que plongeur. Observant ses collègues cuisiniers il souhaiterait se diriger vers ce métier. Mais il doit entreprendre une formation. Avec le Compte Personnel d'Autonomie, Romain pourra effectuer gratuitement une formation en vue de devenir cuisinier.
- **Cas 2 : Dominique** voudrait quitter son emploi de magasinier au sein d'une franchise et se mettre à son compte en tant que mécanicien. Il souhaite donc approfondir ses connaissances en matière de réparation de véhicule et acquérir les connaissances pour devenir un entrepreneur aguerri. Aussi avec son CPA Sliman pourra suivre un programme dédié à la création d'entreprise et devenir ainsi un entrepreneur avisé.
- **Cas 3** : Harmonie 54 ans a commencé à travailler très jeune. Aujourd'hui la situation de son entreprise la pousse à penser à se reconvertir. Comment peut-elle faire ? Elle va d'abord pouvoir bénéficier d'une aide à la définition de son projet professionnel. Soit elle souhaite rester dans son secteur d'activité soit elle envisage de changer de branche et d'emploi. Aussi tous les ans, Harmonie pourra bénéficier de 40 heures de droit à formation. Heures de formations qui seront créditées sur son CPA, contre seulement 24 heures jusqu'à présent.

Il est ainsi très important pour le salarié de bénéficier de ce nouveau dispositif plus étoffé, de l'utiliser et qui offre incontestablement une chance de pouvoir évoluer dans sa carrière professionnelle.

Secteur LDAJ